

25 MAI 2016

**Objet : Modifications dans le CPS de l'appel d'offres N° :
01/M/DAG/2016**

Conformément au paragraphe 7 de l'article 19 du règlement des marchés de l'ANPME, l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise a introduit les modifications, ci-dessous, dans le dossier d'appel d'offres n° 01/M/DAG/2016 ayant pour objet la réalisation de l'étude et mise en place d'un dispositif de gestion des risques au profit de l'ANPME en lot unique :

ARTICLE 27 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Phase 4 : Déploiement d'une solution automatisée de gestion des risques et de gouvernance,

4.2 Spécifications techniques de la solution

- **Dimensionnement**
 - **Nombre d'utilisateurs : 5 au lieu de 20 utilisateurs.**

- **Bordereau des prix : prix N° 4 : Phase 4 : Déploiement d'une solution automatisée de gestion des risques et de gouvernance : l'unité c'est Licence au lieu du Forfait, la quantité c'est 5 AU lieu de 1.**

A cet effet veuillez trouver ci-joint la dernière version du CPS y compris les modifications portées au niveau de la phase 4 de l'article 26 et au niveau du prix n° 4 du bordereau des prix détail estimatif.

Mohamed ZOUHAIR

Chef de Service Approvisionnement
et Moyens Généraux Par intérim